



Néon comprimé

Fiche de Données de Sécurité F-4629

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 04-10-2023

Remplace la fiche: 01-05-2022

Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Néon (Ne)
Nom chimique	: Néon (Ne)
N° CAS	: 7440-01-9
Formule brute	: Ne
Autres moyens d'identification	: Néon comprimé
Groupe de produits	: Produits de base

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées et restrictions	: Utilisation industrielle Utiliser conformément aux instructions.
---	---

1.3. Fournisseur

Linde Canada inc.
500 — 5015 Spectrum Way
Mississauga - Canada L4W 0E4
T 1-905-803-1600 - F 1-905-803-1682
www.lindecana.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: 1-800-363-0042 Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement en cas de déversements, de fuites, d'incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant du fournisseur ou de Linde.
------------------	---

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Gaz sous pression Gaz comprimé H280
Asphyxiant simple

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger



Mot-indicateur

: Attention

Mentions de danger

: CONTIENT UN GAZ SOUS PRESSION; PEUT EXPLOSER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR
PEUT DÉPLACER L'OXYGÈNE ET ENTRAÎNER SUFFOCATION RAPIDE.

Conseils de prudence

: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Installer un antiretour dans les tuyaux.
Utiliser uniquement avec du matériel prévu pour la pression de la bouteille.
Fermer le robinet après chaque utilisation et lorsque la bouteille de gaz est vide.
Protéger des rayons solaires lorsque la température ambiante est supérieure à 52 °C (125 °F).

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Néon comprimé

Fiche de Données de Sécurité F-4629

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 04-10-2023

Remplace la fiche: 01-05-2022

Version: 1.0

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Asphyxiant à forte concentration.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Sans objet

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom	N° CAS	% (Vol.)	Nom commun (synonymes)
Néon comprimé (Constituant principal)	(N° CAS) 7440-01-9	100	Neon, liquid, non-pressurized / Neon, compressed / Neon, refrigerated liquid

3.2. Mélanges

Sans objet

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Donner la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié peut administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières ouvertes et loin des yeux afin d'assurer que toutes les surfaces sont rincées à fond. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
- Premiers soins après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition possible.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets : Pas de données supplémentaires.
- Symptômes/Effets les plus importants : Asphyxiant à forte concentration.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : None.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour circonscrire l'incendie.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas de données supplémentaires.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Réactivité : Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.
- Réactivité en cas d'incendie : Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants avec de l'eau à une distance maximale. Arrêter l'écoulement de gaz si cela peut être fait de manière sécuritaire, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Éliminer les sources d'ignition si cela peut être fait de manière sécuritaire. Enlever les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait de manière sécuritaire. Les pompiers sur place doivent se conformer aux règlements des codes d'incendie provincial et local.
- Protection en cas d'incendie : Gaz comprimé: asphyxiant. Danger d'asphyxie par déficit manque d'en oxygène.
- Équipements de protection spéciaux pour pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Vêtement de protection et équipement de respiration autonome destinés aux pompiers.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Néon comprimé

Fiche de Données de Sécurité F-4629

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 04-10-2023

Remplace la fiche: 01-05-2022

Version: 1.0

Méthodes spécifiques	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour circonscrire l'incendie. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des contenants de gaz. Refroidir les contenants exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence s'écouler dans les réseaux d'évacuation et les égouts. Arrêter le débit gazeux si cela peut être fait de manière sécuritaire.
Autres informations	Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible. : Les contenants sont équipés d'un détendeur de pression (il peut y avoir des exceptions autorisées par TC).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Essayer d'arrêter la fuite. Évacuer la zone. Assurer une ventilation d'air appropriée. Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Mesures générales: Assurer une ventilation adéquate. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: ÉVACUER TOUT PERSONNEL DE LA ZONE AFFECTÉE. Utiliser un équipement de protection approprié. En cas de fuite sur l'équipement de l'utilisateur, assurez-vous de purger la tuyauterie avant de tenter toute réparation. En cas de fuite sur un conteneur ou sur une vanne de conteneur, contactez le site Linde Canada le plus proche.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Essayer d'arrêter la fuite sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	: Disposer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. Contacter le fournisseur pour des exigences particulières.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Porter des gants de protection en cuir pour manipuler les bouteilles. Protéger les bouteilles contre tout dommage. Ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Toujours garder le chapeau du robinet en place quand on déplace une bouteille. Ne jamais soulever une bouteille par son chapeau; le chapeau est conçu uniquement pour protéger le robinet. Utiliser un chariot porte-bouteille pour déplacer les bouteilles, même sur une courte distance. Ne jamais insérer un objet (par exemple, une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du chapeau; cela pourrait endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les chapeaux trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter l'utilisation et contacter votre fournisseur. Fermer le robinet du contenant après chaque utilisation; garder le robinet fermé même quand ce contenant est vide. Ne jamais appliquer une flamme ou de la chaleur localisée directement sur une quelconque partie du contenant. Les températures élevées peuvent endommager le contenant et causer une défaillance prématurée du détendeur de pression du contenant et en vider le contenu. Pour les autres précautions d'utilisation de ce produit, voir la section 16.
---	--

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker et utiliser avec une ventilation adéquate. Stocker uniquement dans un endroit où la température ne dépassera pas 52 °C (125 °F). Fixer fermement les récipients en position verticale pour éviter qu'ils ne tombent ou ne soient renversés. Installer fermement à la main le capuchon de protection de la valve. Stocker séparément les récipients pleins et les récipients vides. Utiliser un système d'inventaire « premier entré, premier sorti » pour éviter de stocker des récipients pleins pendant de longues périodes.
------------------------	---

AUTRES PRÉCAUTIONS POUR LA MANUTENTION, STOCKAGE ET UTILISATION: Lors de la manipulation du produit sous pression, utiliser la tuyauterie et l'équipement conçus pour supporter les pressions auxquelles on sera en présence. Ne jamais travailler sur un système sous pression. Utiliser un antiretour dans la tuyauterie. Les gaz peuvent causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène; les stocker et les utiliser avec une ventilation adéquate. Si une fuite se produit, fermer le robinet du réservoir et purger le système d'une manière sûre et écologiquement correcte en conformité avec toutes les lois internationales, fédérales / nationales, étatiques / provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. Ne jamais placer un contenant où il peut faire partie d'un circuit électrique.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Néon comprimé

Fiche de Données de Sécurité F-4629

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 04-10-2023

Remplace la fiche: 01-05-2022

Versión: 1.0

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de données supplémentaires.

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés. Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites. Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance. Prévoir une extraction locale et générale adéquate. S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle

: Des gants. Écran facial. Lunettes de sécurité.



Protection des mains

: Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz. Porter des gants de travail lors de la manipulation des contenants. Porter des gants de caoutchouc épais où le contact avec le produit peut se produire.

Protection oculaire

: Porter des lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux. Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3 courante, «Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie», et tous les règlements provinciaux.

Protection des voies respiratoires

: **Protection respiratoire** : Porter un respirateur à adduction d'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil admissible d'exposition (le cas échéant). Le choisir en conformité avec la réglementation provinciale, les règlements municipaux ou des lignes directrices en la matière. Les appareils respiratoires doivent être approuvés par le NIOSH et la MSHA. En cas d'urgence ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA).

Protection contre les dangers thermiques

: Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de débranchement des conduites et raccords. Aucune n'est nécessaire.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Aucune n'est nécessaire.

Autres informations

: **Autres informations** : Porter des chaussures de sécurité pour la manipulation générale sur les sites clients. Porter des chaussures à support métatarsien et un pantalon sans revers pour la manutention des bouteilles aux installations d'emballage de remplissage. Choisir les chaussures en conformité avec la norme actuelle de la CSA Z195, «**Chaussures de protection**», et avec les directives et règlements provinciaux, ou locaux en vigueur. Pour travailler avec des matériaux inflammables et oxydants, envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistants aux flammes et anti-statiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a) État physique

: Gaz

(b) Couleur

: Incolore.

(c) Odeur

: Non détectable à l'odeur.

Seuil olfactif

: La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.

(d) Point de fusion

: -249 °C

Point de congélation

: -248,66 °C

(e) Point d'ébullition

: -246,1 °C

(f) Inflammabilité

: Ininflammable

(g) Inflammabilité (solide, gaz)

:

(h) Point d'éclair

: Non applicable.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Néon comprimé

Fiche de Données de Sécurité F-4629

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 04-10-2023

Remplace la fiche: 01-05-2022

Version: 1.0

(i) Température d'auto-inflammation	: Sans objet.
(j) Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
(k) pH	: Sans objet.
(l) Viscosité, cinématique	: Sans objet.
(m) Solubilité	: Eau: 8,9 mg/l
(n) Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Pow/log Kow]	: Sans objet.
(o) Pression de la vapeur	: Sans objet.
(p) Masse volumique	: 1,086 g/cm ³ liquid density at -400°F (-240°C)
Densité relative de gaz	: 0,7
(r) Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible
(s) Masse moléculaire	: 20 g/mol
(t) Température critique	: -228,7 °C
(u) Pression critique	: 2760 kPa
(v) Propriétés comburantes	: None.
(w) Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Sans objet.

9.2. Autres informations

Groupe de gaz	: Gaz comprimé
Indications complémentaires	: None.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: None.
Conditions à éviter	: Aucune.
Matières incompatibles	: None.
Produits de décomposition dangereux	: None.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1 Voies d'exposition possibles	: Inhalation
--	--------------

11.2 Symptoms related to the physical, chemical, and toxicological characteristics	: Pas de données supplémentaires.
---	-----------------------------------

11.3 Effets différés et immédiats et effets chroniques

Toxicité aiguë (voie orale)	: non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: non classé pH: Sans objet.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: non classé pH: Sans objet.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Néon comprimé

Fiche de Données de Sécurité F-4629

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 04-10-2023

Remplace la fiche: 01-05-2022

Version: 1.0

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: non classé
Cancérogénicité	: non classé
Toxicité pour la reproduction	: non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: non classé
Danger par aspiration	: non classé

11.4 Toxicité

Néon comprimé (1f)7440-01-9	
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	Aucune donnée disponible

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Néon comprimé (7440-01-9)	
Persistance et dégradabilité	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Néon comprimé (7440-01-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Sans objet.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Sans objet.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

12.4. Mobilité dans le sol

Néon comprimé (7440-01-9)	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Sans objet.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Sans objet.
Écologie - sol	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone	: None.
Effet sur le réchauffement planétaire	: None.

SECTION 13: Données sur l'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. Contacter le fournisseur pour des exigences particulières. Disposer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. Contacter le fournisseur pour des exigences particulières.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences relatives au TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Néon comprimé

Fiche de Données de Sécurité F-4629

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 04-10-2023

Remplace la fiche: 01-05-2022

Version: 1.0

N° UN (TMD) : UN1065
TMD Classe primaire de danger : 2.2 - Classe 2.2 - Gaz ininflammables, non toxiques
Nom officiel d'expédition TMD : NÉON COMPRIMÉ

Indices des quantités limites d'explosifs et des quantités limitées : 0.125 L

Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 75 L

14.2. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1065
Nom officiel d'expédition (IMDG) : NÉON COMPRIMÉ
Classe (IMDG) : 2 - Gaz
N° GSMU : 121

IATA

N° UN (IATA) : 1065
Nom officiel d'expédition (IATA) : Neon, compressed
Classe (IATA) : 2 - Gases

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Néon comprimé (7440-01-9)

Inscrit sur la liste canadienne DSL (Liste intérieure des substances)

15.2. Réglementations internationales

Néon comprimé (7440-01-9)

Inscrit dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Inscrit dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Inscrit dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Inscrit dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Inscrit dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Inscrit dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Inscrit dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 15/10/1979
Date de révision : 10/04/2023
Remplace la fiche : 05/01/2022

Indications de changement:

Conseils de formation : Les risques d'asphyxie étant souvent sous-estimés, il convient de porter ces risques à l'attention des opérateurs lors de leur formation.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Néon comprimé

Fiche de Données de Sécurité F-4629

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 04-10-2023

Remplace la fiche: 01-05-2022

Version: 1.0

Autres informations

: Lorsqu'on mélange deux produits chimiques ou plus, des dangers imprévus peuvent être créés. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes lorsqu'on évalue le produit final. Avant d'utiliser des matières plastiques, confirmer leur compatibilité avec ce produit.

Linde Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur doit 1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, 2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit, et 3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et à leurs clients.

Les opinions exprimées ici sont celles d'experts qualifiés de Linde Canada inc. Nous croyons que l'information contenue dans ce document est en vigueur à la date de cette fiche de données de sécurité (FDS). Puisque l'utilisation de ces informations et les conditions d'utilisation ne sont pas sous le contrôle de Linde Canada inc, il est dans l'obligation de l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sécuritaire du produit. Les fiches signalétiques de Linde Canada sont fournies lors de la vente ou de la livraison par Linde Canada inc. ou des distributeurs et des fournisseurs indépendants qui conditionnent et vendent nos produits. Pour obtenir des fiches signalétiques courantes pour ces produits, contactez votre représentant Linde, le distributeur local, ou le fournisseur, ou les télécharger à partir du www.lindecanada.ca.

Danger pour la santé NFPA

: 0 - L'exposition dans des conditions d'incendie n'occasionnerait pas de dangers supplémentaires aux matières combustibles ordinaires.

Danger d'incendie NFPA

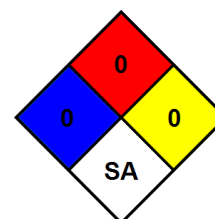
: 0 - Les substances ne brûleront pas.

Réactivité NFPA

: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et non réactif à l'eau.

Danger spécifique NFPA

: SA - Signifie asphyxiants simples.



Notation de danger

Santé

: 0 Risque minimal - Pas de risque significatif pour la santé

Inflammabilité

: 0 Risque minimal - Produit incombustible

Physique

: 3 Danger grave - Matières pouvant former des mélanges explosifs avec l'eau et capables de détonation ou de réaction explosive en présence d'une source d'amorçage forte. Matières pouvant se polymériser, se décomposer, se transformer par elles-mêmes ou subir une modification chimique à température et pression normale avec un risque modéré d'explosion.

SDS Canada (GHS) - Linde NEW

Ces informations étant basées sur nos connaissances actuelles et décrivant le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.